

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:****COLLE POUR POLYSTYRÈNE 250**

Colle polyuréthane avec applicateur pistolet pour la fixation de panneaux de polystyrène expansé

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Étape du cycle de vie**

C/PW Utilisation par les consommateurs / Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

Secteur d'utilisation

SU19 Bâtiment et travaux de construction

Catégorie du produit

PC0 Autre

Catégorie du procédé

PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC10b / ERC11b Utilisation étendue d'articles à rejet important ou intentionnel

Catégorie de l'article

AC0 Autre

Emploi de la substance / de la préparation

Mousse d'assemblage - Produit pour une utilisation industrielle, professionnelle et privée pour un traitement d'édifices. Veuillez renoncer à toute autre application.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Veuillez tenir compte de la remarque au chapitre 16.

Producteur/fournisseur:KREISEL - Technika Budowlana Sp. z o.o.
ul. Szarych Szeregów 23
60-462 Poznań
Pologne

Tel. +48 61 846 79 00

Fax +48 61 846 79 09

sekretariat@kreisel.pl

www.kreisel.pl

Service chargé des renseignements:

Bartosz Polaczyk - Tel.: +48 510 022 908, +48 61 84 67 966, bartosz.polaczyk@kreisel.pl

Ouverture de l'usine en journée 8:00 - 16:00

1.4 Numéro d'appel d'urgenceCentre d'information sur les poisons ORFILA (INRS): +33/(0)1 45 42 59 59
Numéro d'appel d'aide européen: 112

COLLE POUR POLYSTYRÈNE 250

(Suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosol 1	H222-H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Acute Tox. 4	H332	Nocif par inhalation.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Resp. Sens. 1	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Skin Sens. 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Carc. 2	H351	Susceptible de provoquer le cancer.
Lact.	H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
STOT SE 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
STOT RE 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Aquatic Acute 1	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
PBT	EUH440	S'accumule dans l'environnement et dans les organismes vivants, y compris chez l'être humain.

Indications complémentaires:

Les bombes aérosols sont soumises à une pression constante ! Protéger des rayons du soleil et des températures supérieures à 50 °C. Le contact avec l'air peut entraîner la formation de mélanges explosifs. Les personnes présentant une grande sensibilité des voies respiratoires (par ex. asthme, bronchite chronique) ne doivent pas entrer en contact avec ce produit. Les symptômes peuvent durer quelques heures en cas de surexposition des voies respiratoires. Les poussières, les vapeurs et les aérosols sont surtout dangereux pour les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues (polymères)

Alcanes en C14-17, chloro-

Phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

(Suite page 3)

COLLE POUR POLYSTYRÈNE 250

(Suite de la page 2)

- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH440 S'accumule dans l'environnement et dans les organismes vivants, y compris chez l'être humain.

Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260 Ne pas respirer les gaz/vapeurs.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales et nationales.

Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Restrictions conformément à l'annexe XVII du règlement CE 1907/2006 :

La manipulation de ce produit peut déclencher des réactions allergiques chez les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates. Évitez tout contact, y compris le contact avec la peau, avec le produit si vous souffrez d'asthme, d'eczéma ou de problèmes de peau. Ne pas utiliser le produit en cas de ventilation insuffisante ou porter un masque de protection avec un filtre à gaz adapté (type A1 selon EN 14387). À compter du 24 août 2023, une formation appropriée doit être dispensée avant toute utilisation industrielle ou commerciale.

2.3 Autres dangers

La préparation contient des solvants organiques. Éviter de respirer, d'avoir un contact avec la peau et d'avaler des solvants. La formation de mélanges explosifs vapeur de solvant/air est également à éviter. Le contact répété avec la peau peut conduire à une peau fragile ou abîmée.

Aérosol peut exploser sous l'action de la chaleur.

(Suite page 4)

COLLE POUR POLYSTYRÈNE 250

(Suite de la page 3)

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT:		
85535-85-9	Alcanes en C14-17, chloro-	
vPvB:		
85535-85-9	Alcanes en C14-17, chloro-	
Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien		
1244733-77-4	Phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)	Liste II; III

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique: Substances

Pour ce produit, il s'agit d'un mélange.

3.2 Mélanges

Description:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux

Composants dangereux:		
CAS: 9016-87-9 Polymer REACH: 01-2119457024-46	Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues (polymères) ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; C ≥ 5 %	40 - 50%
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Numéro index:... 603-019-00-8 REACH: 01-2119472128-37	Oxyde de diméthyle ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	< 11%
CAS: 85535-85-9 EINECS: 287-477-0 Numéro index:... 602-095-00-X REACH: 01-2119519269-33	Alcanes en C14-17, chloro- ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); Lact., H362; PBT, EUH440, EUH066 PBT; vPvB	< 11%
CAS: 1244733-77-4 REACH: 01-2119486772-26	Phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle) ⚠ Carc. 2, H351; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Aquatic Chronic 3, H412	< 10%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index:... 601-004-01-8 REACH: 01-2119485395-27	Isobutane ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	< 4%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index:... 601-003-00-5 REACH: 01-2119486944-21	Propane ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	< 3%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index:... 601-004-00-0 REACH: 01-2119474691-32	n-Butane ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	< 3%

(Suite page 5)

COLLE POUR POLYSTYRÈNE 250

(Suite de la page 4)

SVHC

85535-85-9 Alcanes en C14-17, chloro-

< 11%

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours****Premiers secours****Remarques générales:**

En cas de malaise, recourir à un traitement médical. Si la personne est inconsciente, ne rien donner par la bouche, la mettre sur le côté dans une position stable et chercher le conseil d'un médecin. Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident. Pour les premiers sauveteurs, il n'y a pas besoin d'équipement de protection individuel et spécifique. Les premiers sauveteurs doivent cependant éviter le contact avec le produit.

Après inhalation:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme. En cas de malaise, recourir à un traitement médical. Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux. Ne pas utiliser de solvant ou de solution diluée. Éviter les rayons UV/la lumière du soleil (sensibilisation). En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Ne pas frotter les yeux, sinon par l'effet de frottement des dégâts supplémentaires à l'œil peuvent apparaître. Enlever les lentilles de contact et rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Si c'est possible, utiliser une solution isotonique (0,9% NaCl). Consulter toujours un médecin du travail ou un oculiste.

Après ingestion:

Ne pas contraindre la personne à vomir. Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau et donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin ou la centrale téléphonique en cas d'intoxication.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes et les effets sont décrits dans les paragraphes 2 et 11.

Le fait de respirer des solvants peut conduire à des maux de têtes, des tremblements, de la fatigue, des faiblesses musculaires, des étourdissements et une perte de conscience. Des expositions à hautes doses et pendant longtemps peuvent avoir comme conséquence le coma ou la mort.

Risques:

Le fait de respirer des parties de solvants dans des concentrations supérieures à la concentration maximale de la place de travail peut causer des irritations de la cornée de l'œil et des organes respiratoires, des dégâts aux reins et au foie et aussi porter atteinte au système nerveux central. Signes et symptômes: maux de têtes, tremblements, fatigue, faiblesses musculaires, étourdissements. Un contact plus long et répété porte atteinte au regraissage naturel de la peau et conduit à un assèchement de la peau. Le produit peut aller dans le corps à travers la peau. Des éclaboussures de solvants peuvent causer des irritations des yeux et des dégâts réversibles.

(Suite page 6)

COLLE POUR POLYSTYRÈNE 250

(Suite de la page 5)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si on va chez le médecin, on devrait avoir cette fiche de données de sécurité avec soi.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, une fumée noire épaisse apparaît. Le fait de respirer des produits de décomposition dangereux peut causer des dommages sérieux à la santé.

Gaz/vapeur se répand sur le sol. Danger d'explosion.

Les produits contiennent des vapeurs et des liquides facilement inflammables. En cas d'incendie, de la fumée se dégage, des oxydes de carbone, de la suie, des hydrocarbures et des aldéhydes peuvent se former par combustion imparfaite et thermolyse. Risque d'éclatement en cas d'échauffement. Mélanges explosifs vapeur/air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. En raison de leur dispersion à proximité du sol, un retour de flamme est possible à des sources d'inflammation éloignées.

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune mesure particulière n'est requise. Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Autres indications:

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau. Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante. Tenir éloigné des sources d'inflammation. Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi qu'inhaler le produit. Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent. Respecter les indications de la limitation d'exposition, et mettre un équipement de protection (voir chapitre 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Le matériel durcit lui-même au contact de l'air. Laisser durcir, recueillir par moyen mécanique. Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

COLLE POUR POLYSTYRÈNE 250

(Suite de la page 6)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau. Porter un vêtement personnel de protection. Mettre à disposition des possibilités de lavage/de l'eau pour se nettoyer les yeux et la peau. Les personnes, qui sont sujettes aux maladies cutanées ou à d'autres réactions cutanées d'hypersensibilité, ne doivent pas manipuler le produit. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Préventions des incendies et des explosions:


Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle. Porter des chaussures à semelles conductrices. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Conserver hors de portée des enfants. Stocker le produit dans son emballage original bien fermé et dans un local bien aéré et frais. Prévoir une cuve au sol sans écoulement.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Durée de conservation minimale:

Stockage à une température (+5°C et jusqu'à +25°C): Voir les indications sur le bidon.

Classe de stockage: 2 B

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1 Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
115-10-6 Oxyde de diméthyle

VLEP (France) Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm

IOELV (EU) Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm

106-97-8 n-Butane

VLEP (France) Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

DNEL
9016-87-9 Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues (polymères)

Inhalatoire Systémique - Effet à long terme 0,025 mg/m³ (Consomateur)

0,05 mg/m³ (Travailleur)

(Suite page 8)

COLLE POUR POLYSTYRÈNE 250

(Suite de la page 7)

115-10-6 Oxyde de diméthyle

Inhalatoire	Systémique - Effet à long terme	471 mg/m ³ (Consomateur) 1.894 mg/m ³ (Travailleur)
-------------	---------------------------------	--

85535-85-9 Alcanes en C14-17, chloro-

Oral	Effet à long terme	0,58 mg/kg bw/d (Consomateur)
Dermique	Systémique - Effet à long terme	28,75 mg/kg bw/d (Consomateur) 47,9 mg/kg bw/d (Travailleur)
Inhalatoire	Systémique - Effet à long terme	2 mg/m ³ (Consomateur) 6,7 mg/m ³ (Travailleur)

1244733-77-4 Phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

Oral	Effet à long terme	0,52 mg/kg bw/d (Consomateur)
Dermique	Systémique - Effet à long terme	1,04 mg/kg bw/d (Consomateur) 2,91 mg/kg bw/d (Travailleur)
Inhalatoire	Systémique - Effet à long terme	1,45 mg/m ³ (Consomateur) 8,2 mg/m ³ (Travailleur)
	Systémique - Effet à court terme	5,6 mg/m ³ (Consomateur) 22,6 mg/m ³ (Travailleur)

PNEC
115-10-6 Oxyde de diméthyle

Eau douce	0,155 mg/l (non spécifié)
Eau de mer	0,016 mg/l (non spécifié)
Sol	0,045 mg/kg (non spécifié)
Sédiments (Eau douce)	0,681 mg/kg (non spécifié)
Sédiments (Eau douce)	0,069 mg/kg (non spécifié)
Station d'épuration	160 mg/l (non spécifié)

85535-85-9 Alcanes en C14-17, chloro-

Eau douce	0,001 mg/l (non spécifié)
Eau de mer	0,002 mg/l (non spécifié)
Sédiments (Eau douce)	13 mg/kg (non spécifié)
Sédiments (Eau douce)	2,6 mg/kg (non spécifié)
Station d'épuration	80 mg/l (non spécifié)

1244733-77-4 Phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

Oral	PNEC Oral	11,6 mg/kg (non spécifié)
	Eau douce	0,32 mg/l (non spécifié)
	Eau de mer	0,032 mg/l (non spécifié)
	Sol	0,34 mg/kg (non spécifié)
	Sédiments (Eau douce)	11,5 mg/kg (non spécifié)
	Sédiments (Eau douce)	1,15 mg/kg (non spécifié)
	Station d'épuration	19,1 mg/l (non spécifié)

Composants présentant des valeurs limites biologiques:

Néant

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(Suite page 9)

COLLE POUR POLYSTYRÈNE 250

(Suite de la page 8)

8.2 Contrôles de l'exposition**8.2.1. Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques**

Garantir une bonne ventilation. Cela peut être obtenu en utilisant un dispositif d'aspiration local ou un système d'aspiration général. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant, sur l'emplacement de travail, en dessous des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire adéquat doit alors être utilisé.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer tout-de-suite les habits sales et les laver en profondeur avant la prochaine utilisation. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Protection préventive de la peau avec une crème de protection. Prévoir un lavabo sur le lieu de travail.

Protection respiratoire:

En cas d'aération insuffisante porter le masque avec le filtre à gaz correspondant (Type A1 selon la norme européenne EN 14387)

Protection des mains:

Gants de sécurité résistant aux substances chimiques selon la norme européenne EN ISO 374

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage. Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée. Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.

Matériau des gants:

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants:

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Polychloroprène (épaisseur du matériau $\geq 0,5$ mm ; temps de rupture ≥ 480 min)
Caoutchouc nitrile (épaisseur du matériau $\geq 0,35$ mm ; temps de rupture ≥ 480 min)
caoutchouc butyle (épaisseur du matériau $\geq 0,5$ mm ; temps de rupture ≥ 480 min)
Caoutchouc fluoré (épaisseur du matériau $\geq 0,4$ mm ; temps de rupture ≥ 480 min)
Néoprène (épaisseur du matériau $\geq 0,5$ mm ; temps de rupture ≥ 480 min)
Gants en PE

Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants non étanches aux liquides en tissu, cuir ou matériaux similaires.
Gants en caoutchouc
Gants en PVC

(Suite page 10)

COLLE POUR POLYSTYRÈNE 250

(Suite de la page 9)

Protection des yeux/du visage:



En cas de danger d'éclaboussure, utiliser des lunettes de protection fermées selon EN 166

Protection du corps:



Vêtement de protection résistant aux solvants

Mesures de gestion des risques:

Une instruction au collaborateur qui explique comment porter correctement les EPI est nécessaire pour assurer l'efficacité de la protection.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Eviter que le produit ne se répande dans la nature. Utiliser les restes ou les éliminer dans les règles de l'art.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique

Aérosol

Aspect:

Forme:

Aérosol

Couleur:

Jaunâtre

Odeur:

Caractéristique

Seuil olfactif:

Non pertinent pour la sécurité

pH

Le mélange réagit violemment au contact de l'eau.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

-42,1 - 0 °C

Inflammabilité

Point d'éclair

-95 °C (DIN 53171)

Température d'auto-inflammation

> 200 °C

Propriétés comburantes:

Néant

Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:

1,5 Vol %

Supérieure:

10,9 Vol %

Température d'inflammation:

Non déterminé

Pression de vapeur à 20 °C:

1.200 - 7.500 hPa

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:

1,2 g/cm³

La taille des particules:

Solubilité

L'eau:

Pas ou peu miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé

(Suite page 11)

COLLE POUR POLYSTYRÈNE 250

(Suite de la page 10)

Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	< 14,0 %
VOC sans eau (CE):	< 252,00 g/l
VOC avec de l'eau (CE):	< 252,00 g/l
VOC avec de l'eau (CE):	< 21,000 %

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	Néant
Gaz inflammables	Néant
Aérosols	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Gaz comburants	Néant
Gaz sous pression	Néant
Liquides inflammables	Néant
Matières solides inflammables	Néant
Substances et mélanges autoréactifs	Néant
Liquides pyrophoriques	Néant
Matières solides pyrophoriques	Néant
Matières et mélanges auto-échauffants	Néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	Néant
Liquides comburants	Néant
Matières solides comburantes	Néant
Peroxydes organiques	Néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Néant
Explosibles désensibilisés	Néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable aussi longtemps qu'il est stocké dans les règles de l'art et dans un endroit sec.

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Peut former des mélanges explosifs dans l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'inflammation et/ou de pulvérisation ou d'atomisation.

Polymérisation par dégagement de chaleur.

Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines.

En cas d'échauffement, danger d'éclatement des fûts, à cause de la haute pression de vapeur.

Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.

10.4 Conditions à éviter

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

(Suite page 12)

COLLE POUR POLYSTYRÈNE 250

(Suite de la page 11)

Indications complémentaires:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë:

Nocif par inhalation.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD ₅₀	> 6.320 mg/kg (Les rats)
Inhalatoire	LC ₅₀ (4h)	3 - 3,75 mg/l

9016-87-9 Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues (polymères)

Oral	LD ₅₀	> 10.000 mg/kg (Les rats)
Dermique	LD ₅₀	> 5.000 mg/kg (Les lapins)
Inhalatoire	LC ₅₀ (4h)	1,5 mg/l (ATE)

115-10-6 Oxyde de diméthyle

Inhalatoire	LC ₅₀ (4h)	309 mg/l (Les rats)
	LC ₅₀ (4h)	163.991 ppm (Les rats)

85535-85-9 Alcanes en C14-17, chloro-

Oral	LD ₅₀	> 2.000 mg/kg (Les rats)
Dermique	LD ₅₀	> 2.500 mg/kg (Les rats)

1244733-77-4 Phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

Oral	LD ₅₀	632 mg/kg (Les rats)
Dermique	LD ₅₀	> 2.000 mg/kg (Les rats) (OECD 402)

74-98-6 Propane

Inhalatoire	LC ₅₀ (4h)	280.000 ppm (Les rats)
-------------	-----------------------	------------------------

106-97-8 n-Butane

Inhalatoire	LC ₅₀ (4h)	1.442 mg/l (Les rats)
-------------	-----------------------	-----------------------

Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):

85535-85-9 Alcanes en C14-17, chloro-

Oral	O E C D 4 1 4 (P r e n a t a l Developmental Toxicity)	100 /NOAEL (Les lapins)
	OECD 408 (Repeated dose oral toxicity 90d)	300 mg/kg bw/day /NOAEL (Les rats)
Effet d'irritation de la peau	OECD 404 (skin)	(Les lapins) slightly irritating
Effet d'irritation des yeux	OECD 405 (eye)	(Les lapins) slightly irritating
Sensibilisation	OECD 406 (sensitization)	(Cochon d'inde) not sensitizing
	O E C D 4 7 5 (I n v i v o - Chromosome aberration test)	(Les rats) negative

(Suite page 13)

COLLE POUR POLYSTYRÈNE 250

(Suite de la page 12)

1244733-77-4 Phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)		
Oral	OECD 414 (Prenatal Developmental Toxicity)	(Les lapins) No effects observed
	OECD 476 (In vitro - Mutation)	(Les lymphocytes) Positive
Effet d'irritation de la peau	OECD 404 (skin)	(Les lapins) Not irritating
Effet d'irritation des yeux	OECD 405 (eye)	(Les lapins) Not irritant
Sensibilisation	OECD 429 (LLNA)	(Souris) Not sensitizing
	OECD 416 (Two-Generation Reproduction)	(Les rats) No effects observed
106-97-8 n-Butane		
Oral	OECD 414 (Prenatal Developmental Toxicity)	(Les rats) no effects observed
	OECD 471 (In vitro - Mutation, Ames-Test)	(Salmonella typhimurium) negative
Inhalatoire	OECD 413 (Subchronic inhalation toxicity 90d)	mg/l (Les rats) no effects observed
	OECD 474 (In vivo - Micro nucleus test)	(Les rats) negative

Effet primaire d'irritation:**De la peau:**

Provoque une irritation cutanée.

Des yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation:

En cas d'exposition prolongée, possibilité d'un effet de sensibilisation par contact avec la peau.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction:

Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Les expériences pratiques

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Les remarques générales

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(Suite page 14)

COLLE POUR POLYSTYRÈNE 250

(Suite de la page 13)

Toxicité subaiguë à chronique:

Le fait de respirer des parties de solvants dans des concentrations supérieures à la concentration maximale de la place de travail peut causer des irritations de la cornée de l'œil et des organes respiratoires, des dégâts aux reins et au foie et aussi porter atteinte au système nerveux central. Signes et symptômes: maux de têtes, tremblements, fatigue, faiblesses musculaires, étourdissements. Un contact plus long et répété porte atteinte au regraissage naturel de la peau et conduit à un assèchement de la peau. Le produit peut aller dans le corps à travers la peau. Des éclaboussures de solvants peuvent causer des irritations des yeux et des dégâts réversibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

En cas de surexposition, il existe un risque d'effet irritant indépendant de la concentration sur les yeux, le nez, le larynx et les voies respiratoires. L'apparition ultérieure de troubles (difficultés respiratoires, toux, asthme) est possible. Chez les personnes hypersensibles, des réactions peuvent se produire même à de très faibles concentrations d'isocyanate. Un contact prolongé avec la peau peut entraîner un dessèchement et une irritation.

Propriétés perturbant le système endocrinien

1244733-77-4 Phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

Liste II; III

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

En ce moment, il n'y a aucune donnée toxicologique disponible pour ce produit. Toutes les données et les recommandations ont été faites sur la base de calculs.

9016-87-9 Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues (polymères)

LC₅₀ (96h) > 1.000 mg/l (Plantes d'eau)EC₅₀ > 100 mg/l (Les microorganismes de la boue activée) (OECD 209)

115-10-6 Oxyde de diméthyle

LC₅₀ (96h) > 4,1 mg/l (Guppy - poecilia reticulata) (NEN 6504)LC₅₀ (48h) > 4,4 mg/l (Puce d'eau - daphnia magna) (NEN 6501)EC₁₀ > 1.600 mg/l (Pseudomonas putida)EC₅₀ (96h) 154,9 mg/l (Algue - desmodesmus subspicatus)

85535-85-9 Alcanes en C14-17, chloro-

LC₅₀ (96h) > 1 mg/l (Puce d'eau - daphnia magna)EC₅₀ (96h) > 3,2 mg/l (Algues)

1244733-77-4 Phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

LC₅₀ (96h) 51 mg/l (Poisson - pimephales promelas)EC₅₀ (48h) 131 mg/l (Puce d'eau - daphnia magna)EC₅₀ (3h) 784 mg/l (Boue d'épuration activée) (ISO 8192)EC₁₀ (72h) 42 mg/l (Algue - pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

NOEC (21d) 32 mg/l (Puce d'eau - daphnia magna) (OECD 202)

74-98-6 Propane

LC₅₀ (96h) > 1.000 mg/l (Poisson - pisces)

106-97-8 n-Butane

LC₅₀ 147,54 mg/l (Poisson) (calculated)

7 - 69 mg/l (Les invertébrés - aquatic invertebrates) (calculated)

EC₅₀ 7,71 - 16,5 mg/l (Algues)

12.2 Persistance et dégradabilité

Une partie des composants est biodégradable.

(Suite page 15)

COLLE POUR POLYSTYRÈNE 250

(Suite de la page 14)

Degré d'élimination:

9016-87-9 Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues (polymères)

Biodégradabilité	< 60 % (non spécifié) (OECD 302C)
------------------	-----------------------------------

115-10-6 Oxyde de diméthyle

Biodégradabilité (28d)	5 % (Eau) (OECD 301A)
------------------------	-----------------------

1244733-77-4 Phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

Biodégradabilité (28d)	14 % (Boue d'épuration activée) (OECD 301E)
------------------------	---

75-28-5 Isobutane

Biodégradabilité (35d)	72,6 % (Eau)
------------------------	--------------

Biodégradabilité (16 - 26d)	50 % (Eau)
-----------------------------	------------

74-98-6 Propane

Biodégradabilité	70 % (Eau) (OECD 301E)
------------------	------------------------

12.3 Potentiel de bioaccumulation

115-10-6 Oxyde de diméthyle

Log Kow	0,1 (non spécifié)
---------	--------------------

1244733-77-4 Phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

Log Kow	2,68 (non spécifié)
---------	---------------------

75-28-5 Isobutane

Log Kow	2,76 - 2,88 (non spécifié)
---------	----------------------------

74-98-6 Propane

Log Kow	2,3 (non spécifié)
---------	--------------------

Facteur de bioconcentration (FBC)

9016-87-9 Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues (polymères)

Bioconcentration factor (BCF)	1 (Poisson - pisces)
-------------------------------	----------------------

1244733-77-4 Phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

Bioconcentration factor (BCF)	0,8 (non spécifié) 14 d
-------------------------------	----------------------------

75-28-5 Isobutane

Bioconcentration factor (BCF)	20 - 52 (Poisson - pisces)
-------------------------------	----------------------------

74-98-6 Propane

Bioconcentration factor (BCF)	9 - 25 (Poisson - pisces)
-------------------------------	---------------------------

12.4 Mobilité dans le sol

Très limité par la réaction chimique avec l'eau avec formation d'un produit insoluble (polyuréthane).

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT:

85535-85-9	Alcanes en C14-17, chloro-
------------	----------------------------

vPvB:

85535-85-9	Alcanes en C14-17, chloro-
------------	----------------------------

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes

L'isocyanate réagit avec l'eau à l'interface en formant du CO₂ et en produisant un produit de réaction solide, insoluble et à point de rosée élevé (polyurée). Cette réaction est fortement soutenue par des substances tensioactives (par ex. par des savons liquides) ou des solvants solubles dans l'eau. Selon les expériences disponibles à ce jour, la polyurée est inerte et non dégradable.

(Suite page 16)

COLLE POUR POLYSTYRÈNE 250

(Suite de la page 15)

Littérature

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Remarque:

Toxique chez les poissons.

Comportement dans les stations d'épuration:**1244733-77-4 Phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)**

OECD 303 A Activated Sludge Units 95 % (non spécifié)

Autres indications écologiques:**Indications générales:**

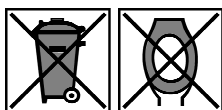
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Remettre à la collecte des déchets toxiques ou apporter au dépôt pour déchets dangereux.

Risque de pollution de l'environnement. Respectez la réglementation en vigueur en matière d'élimination des déchets. Conservez les produits non utilisés et les emballages souillés fermés. Prévoir des conteneurs pour la collecte des déchets. Pour l'élimination, confier le produit à une entreprise spécialisée autorisée à effectuer de telles opérations. Empêcher tout rejet du produit dans l'environnement. Ne pas laisser le produit s'écouler dans les égouts. Ne doit pas être éliminé avec les déchets municipaux. Les emballages vides peuvent être utilisés à des fins énergétiques dans une usine d'incinération des déchets ou, s'ils sont classés comme tels, être collectés dans une décharge. Les emballages parfaitement nettoyés peuvent être recyclés.

Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Catalogue européen des déchets

16 05 04*	Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
08 04 09*	Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
HP3	Inflammable
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP7	Cancérogène
HP13	Sensibilisant
HP14	Écotoxique

(Suite page 17)

COLLE POUR POLYSTYRÈNE 250

(Suite de la page 16)

Emballages non nettoyés

Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Seuls les emballages complètement vides peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA UN1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR 1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

IMDG AEROSOLS

IATA AEROSOLS, inflammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe 2 5F Gaz.
Étiquette 2.1

IMDG



Class 2.1 Gaz.
Label 2.1

IATA



Class 2.1 Gaz.
Label 2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant: Signe conventionnel (poisson et arbre)

Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz.

Numéro d'identification du danger (Indice

-

Kemler):

No EMS:

F-D,S-U

Stowage Code

SW1 Protected from sources of heat.
SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a

(Suite page 18)

COLLE POUR POLYSTYRÈNE 250

(Suite de la page 17)

Segregation Code

capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters. SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:
Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4.
For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Indications complémentaires de transport:

ADR

Quantités limitées (LQ)

1L

Quantités exceptées (EQ)

Code: E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

Catégorie de transport

2

Code de restriction en tunnels

D

IMDG

Limited quantities (LQ)

1L

Excepted quantities (EQ)

Code: E0

Not permitted as Excepted Quantity

"Règlement type" de l'ONU:

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive (UE) 2012/18

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I :

Aucun des composants n'est compris.

Catégorie Seveso:

E1 Danger pour l'environnement aquatique

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas: 100 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut: 200 t

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): Polluant

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction:

·Règlement (CE) No. 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits

(Suite page 19)

COLLE POUR POLYSTYRÈNE 250

(Suite de la page 18)

chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

·Règlement (UE) No. 878/2020 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

·Règlement (CE) No. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006

·Règlement (CE) No. 1013/2006 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 concernant les transferts de déchets

·Règlement (UE) No. 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

85535-85-9	Alcanes en C14-17, chloro-	< 11%
------------	----------------------------	-------

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les raisons du changement:

* Données modifiées par rapport à la version précédente.

Phrases importantes:

EUH440 S'accumule dans l'environnement et dans les organismes vivants, y compris chez l'être humain.

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Conseils pour les instructions:

Des formations complémentaires qui vont plus loin que les instructions données par rapport à des activités avec des substances dangereuses ne sont pas nécessaires.

(Suite page 20)

COLLE POUR POLYSTYRÈNE 250

(Suite de la page 19)

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosols, Section 2.3.1	Règles d'extrapolation
Toxicité aiguë - inhalation Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	Jugement d'experts
Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sensibilisation respiratoire Sensibilisation cutanée Cancérogénicité Toxicité pour la reproduction Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Dangers pour le milieu aquatique- danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Persistant, bioaccumulable et toxique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Service établissant la fiche technique:

Section sécurité du produit (+43/(0)5522-41646-0 / klaus.ritter@fixit-gruppe.com)

Contact:

Dr. Klaus Ritter

Abréviations et acronymes:

MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration (maximum concentration of a chemical substance in the workplace, Austria/Germany)

PBT: persistent, bioaccumulative and toxic properties

vPvB: very persistent, bioaccumulative properties

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA) Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

Lact.: Toxicité pour la reproduction – effets sur ou via l'allaitement

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

Plus d'informations:

Les données contenues dans ces feuilles de données de sécurité décrivent les exigences en matière de sécurité et se basent sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne sont pas une

(Suite page 21)

COLLE POUR POLYSTYRÈNE 250

(Suite de la page 20)
garantie des caractéristiques du produit. Les lois existantes, règles et prescriptions, même celles qui ne sont pas mentionnées dans ces feuilles doivent être respectées par le destinataire de nos produits et cela sous sa propre responsabilité.

FR